

CHARTRE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS POUR LES ANIMAUX

Les députés européens qui signent cette charte s'engagent à créer un dialogue régulier avec les associations, fondations et fédérations de protection animale - celles du réseau du Mouvement pour les Animaux en particulier - afin de

METTRE FIN, DE TOUTE URGENCE, AUX SOUFFRANCES AIGUES EXERCÉES SUR LES ANIMAUX,

à la fois dans le cadre des réglementations déjà existantes, à la fois dans celui des réglementations à venir. Ils s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition (votes, propositions, contrôles, formations, éducation, subventions) pour y parvenir en Europe et hors d'Europe à travers les produits importés / exportés issus d'animaux.

Ils s'engagent à agir dès maintenant pour renforcer les contrôles.

Quelques exemples :



LA FOURRURE NATURELLE

Photo extraite du site Fourrure Torture

www.fourrure-torture.com

chien viverrin dépecé à vif et encore vivant.

Photo de Mark RISSI

Copyright : Swiss Animal Protection/EAST International

Déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Beauvais Oise
Sous le numéro: W453001409 - SIRET: 749 869 954 00026

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : ffpanimale@gmail.com

Un exemple de proposition :

Refuser l'entrée en Europe des fourrures obtenues par ce type d'abattage et de dépeçage d'animaux, encore vivants et conscients. Former et aider en matériel les fermes d'élevage concernées pour qu'elles utilisent des moyens qui respectent le plus possible l'animal (suppression de la conscience instantanée avec un pistolet professionnel avant le dépeçage, entre autres) . Prôner parallèlement auprès des consommateurs la connaissance de la réalité animale, si semblable à la nôtre, selon de récentes découvertes scientifiques.

Une précision :

Les associations de protection animale, en général, souhaitent l'interdiction complète de la fourrure naturelle, du duvet et de la laine angora arrachés à vif.

L' ABATTAGE RITUEL

Souvent les animaux sont découpés encore vivants et conscients lors de l'abattage rituel - par millions chaque année - en raison des cadences d'abattage dans les abattoirs. Un rapport confidentiel du Ministère de l'Agriculture français, dévoilé par le journal « Le Point », précise à propos de l'égorgeage des bovins adultes et des veaux :

- . l'incision active le système nociceptif et provoque une douleur majeure ;
- . la contraction des muscles de la plaie est très douloureuse ;
- . l'invasion du sang dans les poumons provoque une sensation d'étouffement.

Par ailleurs, il est prouvé que la perte de conscience est très lente (allant jusqu' 14 minutes).

Fait nouveau : plus de la moitié des abattoirs français pratiquent aujourd'hui l'abattage rituel. Et dans d'autres abattoirs, beaucoup de progrès sont encore nécessaires.

Extrait du site de GAIA – www.gaia.be

Bovin égorgé conscient dans un appareil de contention, exprimant sa douleur intense Photo Gaia



Déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Beauvais Oise
Sous le numéro: W453001409 - SIRET: 749 869 954 00026

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : ffpanimale@gmail.com

Un exemple de proposition :

Remplacer l'abattage rituel juif et musulman (autorisé par dérogation) par un abattage religieux, qui utiliserait les techniques les plus modernes d'abattage avec étourdissement et respecterait, dans la foulée, les exigences sanitaires. Les religions, juive et musulmane, réclament dans leurs textes sacrés le respect et la compassion à l'égard des animaux. Ce nouveau mode d'abattage satisferait les religions et serait effectué tout en maintenant la taxe qui permet de rémunérer, entre autres, les imams et les rabbins (plusieurs milliards d'euros chaque année). Cette proposition semble être la plus rapide pour arrêter le supplice des animaux. Une bonne réforme vaut souvent mieux qu'une révolution.

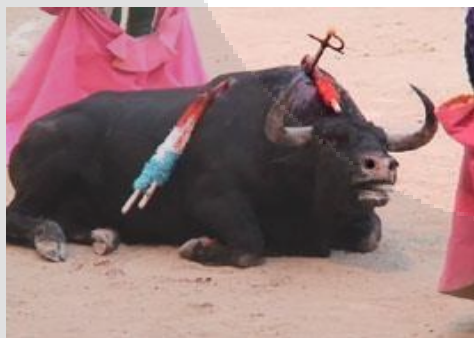
Une précision :

Les associations de protection animale, en général, souhaitent l'abolition rapide et totale de l'abattage rituel.

LES SPECTACLES A BASE DE SÉVICES GRAVES ET DE MISE A MORT D' ANIMAUX

Un grand nombre de personnes condamnées pour violence sur des humains ont avoué l'avoir pratiquée auparavant sur des animaux, après y avoir assisté pendant leur enfance.

http://www.huffingtonpost.fr/laurent-begue/violence-extreme-animale_b_3154511.html



Taureau poignardé encore vivant et conscient

Photo Jérôme LESCURE
C.R.A.C. Europe
Comité Radicalement Anti-Corrída
Pour la protection de l'enfance
Site : www.anticorrída.com

Déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Beauvais Oise
Sous le numéro: W453001409 - SIRET: 749 869 954 00026

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : ffpanimale@gmail.com

Un exemple de proposition :

Inventer de nouvelles règles pour la corrida impliquant qu'il n'y ait plus de blessures ni de mise à mort du taureau - avant, pendant et après la corrida - et bien sûr plus de chevaux. Seules resteraient la partie artistique et l'habileté des toreros.

Une précision :

Les associations de protection animale, en général, souhaitent l'abolition totale des corridas et des combats de coqs (que la loi autorise, par exemple, en France s'il existe une tradition ininterrompue).

**EN RÉSUMÉ, LES DÉPUTÉS EUROPÉENS QUI SIGNENT CETTE CHARTE
S' ENGAGENT A AGIR ET A VOTER POUR LE RESPECT DES ANIMAUX .**

Déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Beauvais Oise
Sous le numéro: W453001409 - SIRET: 749 869 954 00026

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : ffpanimale@gmail.com